Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 031-213100654-20261112-A26041-AR

EXTRAIT DU REGISTRE des ARRETÉS du Maire **COMMUNE DE BERAT** *Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret*	**Feuillet n°**
ARRÊTE AUTORISANT LA MANIFESTATION « Noël et les animaux de la banquise »	**Arrêté du 12/11/2026 ..... Acte n° 26-041**

LE MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier les articles L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,
Vu la demande formulée par Madame Sarah GONZALES, Présidente de l'Association Les M'AME, qui souhaite organiser la manifestation « Noël et les animaux de la banquise » sur la Place de l'Eglise, le Dimanche 22 novembre 2026,
Considérant que Madame GONZALES souhaite, pour des raisons de sécurité, fermer complètement l'accès des lieux aux véhicules,
En vertu des pouvoirs de police du Maire,

ARRÊTE

Article n°1 / L'accès et le stationnement des véhicules seront strictement interdits sur toute la zone utilisée pour la manifestation, chemin de Clary, et Place de l'Eglise, le dimanche 22 novembre 2026, de 13 heures à 19 heures.

Article n°2 / Les accès à la place de l'Eglise seront fermés par la mise en place de barrières, à l'entrée du chemin de Clary et à l'angle du bâtiment du presbytère. Cependant, l'accès des riverains et véhicules de secours sera constamment maintenu.

Article n°3 / Les organisateurs devront en tout état de cause assurer la sécurité relevant de cette manifestation.

Article n°4 / Ampliation de cet arrêté sera transmise à la Brigade de Gendarmerie de Rieumes, et au centre de secours de Rieumes.

Article n°5 / Un exemplaire du présent arrêté sera publié et affiché aux panneaux d'affichage de la Mairie.

Fait à Bérat le 12 novembre 2026.

Le Maire

Paul-Marie BLANC

MAIRIE DE BERAT (Haute-Garonne)